

Fiche 6 : Egalité professionnelle et lutte contre les violences sexuelles et sexistes

Seule une politique volontariste permettra de résoudre les inégalités de carrière et rémunération entre femme et homme.

Cette politique est indissociable d'une véritable lutte contre les discriminations et les violences sexuelles et sexistes qui ne peuvent bénéficier d'aucune mansuétude !

La CGT milite pour :

Egalité professionnelle et salariale

- Revalorisation des métiers à prédominance féminine (primes, paiement des heures supplémentaires, avancement et promotion).
- Suppression des critères sexistes (genrés) dans les fiches de poste et grilles d'évaluation.
- Suppression de la rubrique "savoir être" dans les fiches de poste et profils métier (recommandation CNFPT).
- Application pleine et entière du protocole du 8 mars 2013, relatif à l'égalité professionnelle des femmes et des hommes dans la fonction publique.
- Nomination d'un.e chef.fe de projet à temps plein sur le sujet.

Lutte contre les violences

- Un véritable plan de lutte contre les violences sexuelles et sexistes qui passe par la mise en place immédiate d'une protection des victimes et des sanctions pour les agresseurs.
- La mise en œuvre du plan d'action voté le 31 Décembre 2020 (avec formation des élu.e.s).
- Une véritable campagne engageante d'information de sensibilisation et de lutte contre les violence sexiste et sexuelles.
- Une formation au recueil et à l'orientation pour tou.te.s les collègues en lien direct avec le public.